Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Développer les énergies renouvelables : une priorité pour le canton et la commune de Lausanne

Ecologie industrielle, biomasse, énergie hydraulique, éolienne et géothermique :

le Conseil d'Etat a présenté sa vision des applications et développements des énergies renouvelables dans le canton, en réponse à 6 postulats.

L'augmentation de la production d'énergies renouvelables et le développement de l'efficacité énergétique pour protéger l'environnement et garantir une sécurité d'approvisionnement à long terme sont des nécessités. Plusieurs projets importants sont conduits conjointement par le canton et la commune de Lausanne. Cette prise de conscience fait également son chemin auprès des citoyens : en 2007, plus de 900 demandes de subventions ont été traitées par le canton.

L'année 2007 a marqué un tournant dans l'intérêt pour les énergies douces : les demandes de subventions ont par exemple plus que quadruplé pour le solaire (503 demandes) et triplé pour le bois (170 demandes) et la géothermie (800 autorisations de forages délivrées). Grâce au fonds pour l'énergie, près de 4 millions de francs ont déjà été engagés en 2007 pour des subventions et pour des études de faisabilité.

Pour sa part, la Ville de Lausanne, « Cité de l'énergie », est engagée de longue date dans un processus de développement durable. Sa politique énergétique se décline sur plusieurs axes ; augmentation de la production d'énergies renouvelables, réduction des émissions de particules par l'extension du chauffage à distance, rénovation des bâtiments, création d'un écoquartier dans le cadre du projet « Métamorphose » et, en matière de mobilité, report modal sur les transports publics et soutien aux carburants alternatifs.

Une volonté partagée de mener une politique énergétique conséquente et efficace conduit régulièrement le canton et la Ville de Lausanne à définir des axes de collaboration et à soutenir des projets. Deux d'entre eux ont récemment franchi le stade des pré-études :

* un projet de géothermie à Lavey qui devrait permettre de produire de l'électricité et de fournir de la chaleur au complexe thermal et aux communes de St-Maurice et de

Lavey ;

* un projet de biométhanisation pour la valorisation des déchets verts de l'agglomération, prévu sur un site proche de l'hôpital de Cery, qui permettra de produire du biogaz, transformable en électricité et chaleur, du compost et de l'engrais liquide.

Dans leur programme de législature respectif, le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne ont tous deux donné une priorité marquée au développement durable. Cette politique énergétique va donc se poursuivre et s'intensifier.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 février 2008

Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00, Jean-Yves Pidoux, municipal, dir. des SI de Lausanne, 021 315 82 00. Henri Rollier, chef sce de l'envir. & énergie, 021 316 43 77, Jean-Marie Rouiller, chef sce dév. strat. 021 315 82 10